

ABONNEMENT

Saumur

En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 DÉCEMBRE

Les obsèques
DE M^{gr} FREPPEL

Mardi 29 décembre 1891

Dès 7 heures du matin, la foule emplit les
rues, amenée par toutes les voies. A 7 heu-
res 1/2, l'entrée de la Chapelle ardente est in-
terdite.

Au moment de la levée du corps, avant le
commencement des prières liturgiques, M. le
comte de Maillé, député, président du Conseil
général, et M. Le Guen, sénateur du Finistère,
ont prononcé les discours que nous reprodui-
sons.

Discours de M. de Maillé

« Messieurs, Messieurs,

« Je viens, le cœur rempli de douleur, ren-
dre un dernier et respectueux hommage au
Prélat éminent que nous pleurons tous. Les
députés de Maine-et-Loire ont eu l'honneur
pendant de nombreuses années d'être ses col-
lègues à la Chambre. Nous avons été les té-
moins de la lutte qu'il a glorieusement sou-
tenue en faveur de toutes les questions de li-
berté sociale si compromises à l'époque ac-
tuelle. Il a défendu toutes les nobles causes,
aucune ne lui était étrangère : il savait presque
tout et voulait tout savoir ; il a déployé en fa-
veur de toutes les questions religieuses et au-
tres un talent que ses adversaires eux-mêmes
se plaisent à reconnaître. Son grand esprit de-
vinait qu'il n'y a pas de grandeur pour une
nation sans le respect de la liberté de l'âme
humaine, et son ardent patriotisme le soutenait
dans ses revendications.

« Ainsi que l'écrivait dernièrement un de
ses admirateurs, il croyait qu'il n'y a de rédem-
ption pour les nations tombées que dans la
restauration des grandes vertus morales. En
combattant pour la religion, il avait conscience
de combattre pour le salut de l'Alsace, sa pa-
trie perdue.

« Pendant la guerre, M^{gr} Freppel déploya
une activité prodigieuse, multipliant les secours
destinés aux bataillons de mobiles, envoyant se
battre pour la patrie les séminaristes qui n'a-
vaient pas encore les ordres majeurs, dépê-
chant les autres dans les ambulances qu'il orga-
nisait au Grand-Séminaire et dans les maisons
religieuses. Il vint plusieurs fois visiter et prier
avec les bataillons des mobilisés réunis à Sau-
mur, et quelques jours avant leur départ pour
attaquer l'ennemi à Monnaie, il donna la com-
munion à la plupart d'entre eux dans l'église
de Notre-Dame-des-Ardilliers.

« Son éloquence persuasive enflammait tous
les cœurs et son allure martiale lui donnait
l'aspect d'un jeune colonel revêtu de la soutane.
Cette ardeur militante l'a soutenu jusqu'à son
dernier soupir. L'avant-veille de sa mort, il
était à la tribune défendant les droits de
l'Eglise de France ; la veille, sachant le danger
que son zèle lui faisait courir, il ordonnait des
jeunes prêtres et succombait à sa tâche, mou-
rant ainsi sur la brèche comme évêque et com-
me défenseur de l'Eglise.

« Ses grands travaux sur les Pères de l'Eglise,
ses qualités d'écrivain, sa réputation de profes-
seur éminent le font choisir, en 1869, pour
consulteur au Concile du Vatican, et plus tard,
le 27 décembre 1869, il est nommé évêque
d'Angers et sacré le 28 avril 1870.

« Dès le commencement de son épiscopat,
M^{gr} Freppel s'occupa avec le plus grand soin
de la direction de son clergé et de l'instruction
des jeunes séminaristes. Il fonda à Angers une
Ecole des hautes études pour la préparation
des ecclésiastiques à la licence ès-lettres.
Après le vote de la loi sur l'enseignement su-
périeur, de concert avec les évêques des dio-
cèses voisins, il ouvrit à Angers une Université
catholique. Il voulait que son clergé fût armé
de toute pièce dans le grand combat de la
religion contre la science athée. Malgré ses
travaux, malgré ses préoccupations politiques,
il prenait soin des affaires de chaque paroisse
dans les moindres détails, rare qualité chez un
prélat chargé de tant d'œuvres.

« La grandeur de ses œuvres, son incom-
parable talent de parole et son intérêt pour
toutes les questions vitales du pays lui avaient
donné une influence considérable sur tous les
esprits. Bien des hostilités avaient disparu, et
tous, entraînés par son exemple et par son
éloquence, l'aidaient à soutenir son œuvre pour
la liberté de conscience. Avec le concours de
tous, riches et pauvres, M^{gr} Freppel a fondé
partout où il trouvait un peu d'aide, même
dans les plus petites communes, des écoles
libres afin de défendre et de protéger l'âme de
la jeunesse.

« Il a tracé une voie large et droite, non
dénudée des difficultés que crée chaque jour
l'esprit d'irréligion. Nous ne faillirons pas à la
suivre, lui gardant dévouement, admiration et
reconnaissance. Aussi pouvons-nous dire avec
confiance : Dormez en paix, Monseigneur, nous
resterons fidèles à vos enseignements de foi et
de liberté, et si Dieu le permet, nous accom-
pagnerons votre cœur à son retour dans son
ancienne patrie ! »

Discours de M. Le Guen, sénateur
du Finistère

« Je ne pourrais que m'unir aux pieux cat-
hétiques qui se pressent au pied du cercueil du
grand évêque d'Angers, joignant à leurs prières
l'hommage silencieux d'une profonde et filiale
vénération, si je n'avais à remplir, en présence
d'une perte aussi cruelle, le devoir d'apporter
l'expression de la douleur et en même temps
de l'ineffable reconnaissance du Finistère
qui revendique le triste privilège d'une bien
large part dans le deuil de la France.

« Professeur, écrivain, orateur sacré, émi-
nent prélat de ce grand diocèse, M^{gr} Freppel
était aussi illustre par la supériorité de l'intel-
ligence que par la vertu, quand se formèrent
entre ce noble fils de l'Alsace et la Bretagne des
liens que la mort seule devait briser.

« En 1880, les électeurs de la 3^e circons-
cription de Brest sollicitèrent l'évêque d'An-
gers, le fondateur d'une Université catholique,
dont ils connaissaient les fermes convictions et
le patriotisme éprouvé, d'accepter la mission
de prendre à la tribune d'une grande assem-
blée politique la défense de ces nobles causes :
les droits de la religion, le respect des cons-
ciences, la liberté de l'Eglise, de l'enseignement,
le relèvement et la grandeur de la Patrie.

« Au milieu d'œuvres et de travaux qui eus-
sent excédé les forces d'une nature moins for-
ment trempée, il accepte ce devoir nouveau et
imprévu qui s'offrait à son dévouement.

« Oserai-je rappeler en quelques paroles,
dont je sens l'impuissance, avec quel éclat in-
comparable a été remplie cette mission succes-
sivement renouvelée par le département entier
et par le même collège électoral ?

« Hauteur et constante unité de vues, in-
domptable énergie, courage, abnégation dont
rien ne pouvait arrêter l'élan dans l'accomplis-
sement du devoir, dût-il par un suprême et
trop généreux effort, bravant le péril qu'il con-
naissait, précipiter les derniers assauts d'une
maladie implacable ;

« Ressources inépuisables d'un savoir que
nulle question ne trouvait désarmé, mises au
service d'une dialectique puissante et d'une
intelligence toujours prête à soutenir la lutte
pour le droit, la vérité et la justice ;

« Éloquence entraînant, révélant si bien les
sentiments ardents d'une âme où s'unissaient
étroitement l'amour de Dieu et l'amour de la
Patrie !

« Ce ne sont que quelques traits trop faible-
ment ébauchés d'un rare et précieux ensemble
de qualités éminentes et de vertus, consacrées
pendant plus de dix années à la défense des
plus grandes causes et de nos plus chers inté-
rêts, dans ces luttes brillantes, dans ces magni-
fiques harangues qui soulevaient de légitimes
transports d'admiration et de reconnaissance.

« S'il ne m'appartient pas de parler de
l'orateur sacré dont les accents ont si souvent
ranimé les courages et élevé les cœurs, il m'est
permis d'évoquer un souvenir précieux d'un
des trop courts passages de M^{gr} Freppel en Bre-
tagne. Il lui fut donné, le 8 septembre 1888,
de voir une foule immense se presser, pieuse
et recueillie, autour de la chaire du haut de
laquelle il saluait les grandeurs et la puissance
de Notre-Dame dans son auguste sanctuaire du
Folgoët. Ce jour où il prodigua les trésors de la
plus haute éloquence fut pour lui, au milieu de
tant de labeurs et parfois d'amertume, un jour
de consolation et de douce joie.

« De toutes parts arrivaient à lui de tou-
chants témoignages des sentiments confondus
de pieuse vénération, d'admiration respec-
tueuse, d'ardente et fidèle affection de ces
Bretons qu'il aimait et dont il avait gagné le
cœur par sa bonté simple et paternelle.

« Que ce souvenir nous reporte loin du
deuil qui nous frappe aujourd'hui ! Il a plu à
Dieu que cette grande voix ne se fit plus en-
tendre ; il lui a plu d'arrêter le cours de cette
magnifique carrière au moment où il nous
semblait plus nécessaire de conserver à notre
tête un tel guide, un tel chef.

« Le cœur déchiré, nous nous inclinons de-
vant les décrets de la Providence. En pleurant
M^{gr} Freppel, demandons à Dieu que ceux qui
demeurent à la peine s'inspirent des leçons et
des exemples que prodigue la vie de ce grand
serviteur de la religion et de la France ! »

Au départ, les cordons du drap mortuaire
étaient portés par MM. le Préfet, le Maire, le

général Mourlan, de Kermainguy, député du
Finistère.

A la suite, venaient toutes les personnes que
nous énumérons plus loin. Malgré le mauvais
temps et l'extraordinaire affluence de la popu-
lation, la procession funèbre a eu lieu dans le
plus grand ordre, on peut même dire avec un
calme et un silence relatifs. Cependant, nulle
troupe, nulle force de police n'avaient été mi-
ses sur pied pour maintenir l'ordre. M. le
Maire avait eu confiance dans la sagesse de la
population d'Angers, et il a eu raison. La foule
remarquait non sans surprise, et même avec
émotion, une quinzaine de soldats, dont les
uniformes formaient contraste parmi les sur-
plis des séminaristes.

Parti de l'évêché à 9 heures, le cortège est
arrivé à la cathédrale vers 10 heures.

À l'intérieur, la cathédrale est revêtue de
tentures de deuil, qui cachent entièrement les
murs. Un large linceul bordé d'étoiles et frangé
d'argent tombe de la corniche. Des écussons,
disposés de place en place, reproduisent les
armoiries épiscopales ; et douze inscriptions
rappellent les œuvres nombreuses de l'évêque
défunt. Au-dessus du trône épiscopal revêtu
de tentures violettes se détache l'écusson
armorial de M^{gr} Freppel barré d'une écharpe
funèbre.

A 10 heures 1/2, le cortège commence à pé-
nétrer dans la cathédrale, dirigé par les indi-
cations de MM. Thibault et Machefer, maîtres
des cérémonies.

Autour du sanctuaire, viennent se ranger
les évêques et abbés mitrés qui sont venus
rendre un dernier hommage à notre grand
évêque ; ce sont :

M^{gr} Gonidard, archevêque de Sébaste, coad-
juteur du cardinal de Rennes ;
M^{gr} Lamarche, évêque de Quimper ;
M^{gr} Dénécheau, évêque de Tulle ;
M^{gr} Luçon, évêque de Bellay ;
M^{gr} Cléret, évêque de Laval ;
M^{gr} Catteau, évêque de Luçon ;
M^{gr} Laborde, évêque de Blois ;
M^{gr} d'Hulst, recteur de l'Université catholi-
que de Paris ;

M^{gr} de Coëtus, de Nantes ;
Les RR. PP. Abbés de Bellefontaine, de
Solesmes et de Ligugé ;

Dom Chamard, abbé de Saint-Maur.
Vicaires généraux : M. Guillois, supérieur
du Grand-Séminaire de Rennes, et M. Buisson,
vicaire général de Tours.

Chanoines : M. Demory, chanoine-secrétaire
de Monseigneur du Mans ; deux chanoines dé-
légués du chapitre de Laval ; MM. les chanoines
Archambault et Moreau, délégués du chapitre
de Tours.

A la suite, prennent place dans l'ordre indi-
qué :

M. le Préfet, M. le général Favre et M. le
général Mourlan, les colonels du 43^e, du 42^e
cuirassiers, du 2^e pontonniers, M. le général
en retraite Lourde-Laplace, un grand nombre
d'officiers de toutes armes, M. le Maire d'An-
gers, etc., etc.

L'ordre de la procession, religieusement ob-
servé, a été le suivant :

1. Ordonnateur des pompes funèbres. 2.
Suisses des paroisses de la ville. 3. Croix et

Acolytes de la Cathédrale. 4. Députation des Ecoles communales de garçons. 5. Députation des Ecoles des Frères. 6. Députation de l'Ecole Municipale. 7. Députation du pensionnat Saint-Julien avec sa musique. 8. Députation du Lycée. 9. Députation de l'Externat Saint-Maurille. 10. Députation du Pensionnat Saint-Urbain. 11. Le Petit-Séminaire avec sa musique. 12. Députation de l'Œuvre des Cercles catholiques. 13. Députations des Corporations ouvrières avec leurs bannières. 14. Conférence Saint-Louis. 15. Députation de l'Université catholique. 16. Les Frères de Saint-Joseph. 17. Le Clergé régulier. 18. Le Clergé de la ville : 1. De Sainte-Madeleine. 2. De Saint-Léonard. 3. De Sainte-Thérèse. 4. De Saint-Jacques. 5. De Saint-Joseph. 6. De Notre-Dame. 7. De Saint-Laud. 8. De la Trinité. 9. De Saint-Serge. 19. Enfants de chœur de la Cathédrale. 20. Le Séminaire. 21. MM. les Vicaires. — Les prêtres habitués. — Les Aumôniers.

Chœur des chantres au milieu des rangs. — 22. MM. les Curés du diocèse selon l'ordre des préséances et MM. les Directeurs du Séminaire. 23. MM. les Chanoines honoraires. — Chanoines titulaires et Vicaires généraux. 24. Les TT. RR. PP. Abbés, NN. SS. les Evêques.

25. Le corps de l'illustre et Révérendissime Evêque.

26. Les Membres de la famille. — MM. les Marguilliers de la Cathédrale. 27. Les Autorités, MM. les Sénateurs et Députés, MM. les Membres du Conseil général et des diverses administrations. 28. MM. les Membres de l'Adoration nocturne, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, de la Société générale de Secours mutuels, de la Société des Alsaciens-Lorrains et les laïques qui ont bien voulu se joindre au cortège. 29. Les Religieuses des diverses Communautés. 30. Des Dames en denil.

La Cour était absente. Mais le parquet de la Cour et du tribunal, le tribunal même étaient représentés; citons, entre autres: M. Jousseau, président du tribunal civil; M. Max-Richard, président de la chambre de Commerce, le président et les juges du tribunal de Commerce.

Au premier rang dans la nef, se placent les sénateurs et députés de Maine-et-Loire, MM. d'Andigné, Merlet, de Maillé, de Terves, Berger, de Soland, de la Bourdonnaye; Calla et Lefebvre, anciens députés; Boucher (du Finistère), de Kermainguy, de Villebois-Mareuil (de la Mayenne), Armand Bigot, Le Gonidec, de Lamarzelle, Jules Delahaye, de Bandry-d'Asson (de la Vendée), d'Aillères (de la Sarthe), Le Cour, Malartre, comte de Mun, de Cazenove de Pradine, Le Guen, sénateur du Finistère, Soubigou, avec son costume breton, Gaubourd de Luzinai, sénateur de la Loire-Inférieure.

MM. Blavier, Paul de Cassagnac, de Montalbert et Pion avaient écrit pour s'excuser. M. Blavier, en particulier, est arrêté par la maladie.

Un très grand nombre, disons même la plupart des conseillers généraux, MM. le vicomte de Cumont, G. de Rochebouët, Z. du Réau, Albert Bruas, Boutton-Lévêque, Bodinier, Grignon, duc de Blacas, de Castres, Baron, etc., Laurent Bougère, conseiller d'arrondissement.

M. le Maire d'Angers, que nous avons déjà nommé, était entouré de plusieurs conseillers municipaux, MM. de Tarlé, Velé, Fourrier, Gain, Colas de la Noue.

Parmi les représentants de la presse, nommons: MM. Pierre Veillot et Auguste Roussel de l'Univers, Jules André de l'Union de l'Ouest, le rédacteur de l'Océan de Brest.

Au milieu de la nef, devant la chaire, se dresse le catafalque, sur lequel est placé découvert et revêtu d'habits pontificaux l'évêque défunt. Au bas, est déposée une immense couronne de roses et de feuillage.

La levée du corps a été faite par M^r l'évêque de Nantes.

La messe a été célébrée par M^r l'évêque de Mans.

A gauche du trône de M^r Freppel, a été placée, pendant la messe, la bannière de l'Alsace-Lorraine, revêtue d'un crêpe.

Près de la sainte Table avait été rangée la bannière de Notre-Dame du Travail de Saumur,

dont une délégation a pris part au cortège. La dernière visite de M^r Freppel à Saumur avait été consacrée entièrement à cette œuvre et les sociétaires, de leur propre initiative, ont tenu à ce que la corporation saumuroise fût représentée et rendit un dernier témoignage de respect au vénérable défunt qui, au milieu de ses multiples travaux, ne les oubliait pas et leur avait donné de nombreuses marques de sa vive sympathie.

Avec la bannière de Saumur avaient pris place celles des diverses corporations d'Angers, escortées des membres des corporations.

Après la messe, les cinq absoutes ont été données par NN. SS. l'évêque du Mans, l'évêque d'Orléans, l'évêque de Luçon, l'évêque de Tulle, l'archevêque de Sébaste, coadjuteur de Rennes.

A 4 heures, a eu lieu la levée du corps, à la cathédrale, en présence du chapitre et des vicaires capitulaires. La dépouille du vénéré défunt a été mise en bière, et celle-ci, descendue dans le caveau des évêques, a été placée sous le sol de la cathédrale, presque en regard de la chaire.

Les troupes ne devant pas entrer dans l'église, les honneurs militaires n'ont pas été rendus à Mgr Freppel.

Mais le corps des officiers au grand complet a accompagné la dépouille mortelle de notre évêque qui fut si profondément patriote.

Il y avait même des officiers des villes voisines, des élèves de Saint-Cyr, etc.

La Cour d'appel a voulu faire une fâcheuse exception aux témoignages de sympathie générale dont on entoure la mémoire du regretté défunt. Elle a refusé de prendre part aux funérailles.

Cette absence dans le cortège a été vivement commentée et a produit mauvaise impression. Nous compléterons ces détails recueillis sur place et assemblés en hâte.

On porte à 50,000 le nombre des étrangers venus à Angers pour s'associer au deuil public et rendre les derniers devoirs au prélat dont le diocèse déplore la perte.

Saumur a fourni un large contingent. Dès la veille, les trains ont emmené bon nombre de nos concitoyens. Le train de 6 h. 57 du matin contenait 24 wagons qui ont été presque remplis au départ et se sont complétés aux diverses stations.

C'est le moment de reproduire la lettre, empreinte d'un si pur patriotisme, que Mgr Freppel adressa en 1870 à l'empereur Guillaume :

« Sire,
» Au moment où l'Assemblée nationale va délibérer, à Bordeaux, sur les conditions de la paix, permettez à un évêque français, enfant de l'Alsace, d'élever la voix pour plaider auprès de Votre Majesté la cause de sa patrie.

» La cession de l'Alsace serait une des conditions de la paix. Croyez-en un évêque qui vous le dit devant Dieu et la main sur la conscience: l'Alsace ne vous appartient jamais. Vous pourriez chercher à la réduire sous le joug, vous ne la dompterez pas.

» J'ai passé en Alsace vingt-cinq années de ma vie: je suis resté, depuis lors, en communauté d'idées et de sentiments avec tous ses enfants: je n'en connais pas un qui consente à cesser d'être Français. Catholiques ou protestants, tous ont sucé avec le lait de leur mère l'amour de la France, et cet amour a été, comme il demeurera, l'une des passions de leur vie.

» Le même esprit vivra, soyez-en sûr, dans la génération qui s'élève comme dans celles qui suivront; rien ne pourra y faire, les séductions pas plus que les menaces.

» Car pour s'en dégonner, il leur faudrait oublier, avec leur devoir et leurs intérêts, la mémoire et jusqu'au nom de leurs pères qui, pendant deux cents ans, ont vécu, combattu, triomphé et souffert à côté des fils de la France. Et ces choses-là ne s'oublient point; elles sont sacrées comme la pierre du temple et la tombe des ancêtres.

» Que la langue allemande se soit conservée

dans une partie du peuple, peu importe, si, depuis deux siècles, cette langue ne sait plus exprimer que des sentiments français! Le Breton du Finistère est-il Anglais parce que son langage ressemble à celui du pays de Cornouailles? Les descendants de Guillaume Tell cessent-ils d'être Suisses parce qu'ils ont gardé l'idiome de leurs vainqueurs d'autrefois?...

» Les Alsaciens, et c'est là le point capital, sont Français de cœur et d'âme; et, quoi que l'on puisse faire dans l'avenir, les petits-fils des Kléber, des Kellermann et des Lefebvre n'oublieront jamais le sang qui coule dans leurs veines.

M^r Freppel prévoyait l'avenir, et avec quelle justesse, lorsqu'il ajoutait :

« Et la France, la France qui peut être vaincue, mais non anéantie, accepterait-elle dans l'avenir une situation qu'on la forcerait de subir aujourd'hui? Pour elle, céder l'Alsace équivaut au sacrifice d'une mère à laquelle on arrache l'enfant qui ne veut pas se séparer d'elle.

» Ce sacrifice, l'Assemblée nationale le fera ou ne le fera pas: elle est souveraine. Mais ce qu'elle ne pourra pas faire, c'est de détruire dans l'âme des Alsaciens leur attachement à la mère-patrie; ce qu'elle ne fera jamais, c'est de fermer une plaie qui restera saignante au cœur de la France. »

INFORMATIONS

On lit dans la République française :

« Un vent de joyeuse folie paraît avoir soufflé en même temps sur les deux Chambres. Vous vous croyez à Noël? Nous sommes au carnaval. Prêtez l'oreille. Entendez-vous ce bruit folâtre de grelots secoués? C'est le Parlement qui s'amuse.

» Il s'amuse à casser le budget, ainsi que des enfants briseraient leurs joujoux d'étrennes. Au Palais-Bourbon et au Luxembourg, on disloque à l'envi la loi de finances, et l'on s'en jette les débris à la tête, comme font, dans les Diaboliques, la Rosalba et son amant de cœur de leur petit mort... »

Et notez que les deux Chambres ont une majorité républicaine! Que serait-ce donc si l'une des majorités ou les deux étaient réactionnaires? Mais, en réalité, ce que la République française appelle « casser le budget », qui n'est pas un joujou, tant s'en faut, c'est la discussion, le contrôle, l'examen. En sorte que, pour ce journal républicain, l'idéal du budget de la République, c'est un budget voté sans casse, c'est-à-dire sans discussion. Qu'on nous ramène alors à l'Ancien Régime!

LA SPOLIATION

Par une lettre du 30 novembre, M. le ministre des Cultes annonce qu'à dater du 15 décembre, six prêtres du diocèse de Mende seront privés de leur traitement, à savoir: M. Bouniol, curé de Mende; M. Poudevigne, curé de Grandieu; M. Reversat, curé d'Ispagnac, avec M. Albaret, son vicaire; M. Alméras, curé de Luc, et M. Grousset, curé de Laval-du-Tarn.

En annonçant cette nouvelle mesure de rigueur à son clergé, l'évêque de Mende propose que tout prêtre du diocèse sera prié de donner, chaque mois, quelque chose, 1 franc, s'il le peut, pour ceux de ses confrères privés de leur traitement.

L'évêque a écrit, d'autre part, au ministre, pour réfuter les imputations alléguées contre les six prêtres punis sans avoir été entendus.

« Veuillez accepter, dit-il, que je fasse une enquête de mon côté. Outre qu'elle sera hiérarchique, j'aurai soin d'entendre les accusés, de leur permettre de défendre, de vous en transmettre le résultat. »

Le ministre n'a pas répondu. Si ce n'est pas cela une ère de persécution, de quel nom faudra-t-il appeler ce brutal et monstrueux déni de justice?

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 décembre 1891.

Après un début faible, l'ensemble de la cote se relève; la liquidation à Londres étant terminée, notre marché ne craint plus les ventes anglaises. Le 3 0/0 ancien clôture à 97.07 après 94.92; le nouveau à 94.97 et le 4 1/2 à 405.

L'Extérieur offert au début sur les résultats peu favorables de la souscription à l'emprunt intérieur, reste à 65 1/2. Le 3 0/0 Portugais dont on escompte le paiement du coupon de janvier est très ferme à 33 fr. La Rente Italienne remonte à 92.07. Les Fonds Russes sont plus faibles, le Rouble est de nouveau offert à Berlin.

Les sociétés de crédit sont en relèvement marqué sur leurs cours du début. Le Crédit Foncier reste à 4,245, la Banque de Paris à 740 très ferme. La Société Générale a des demandes au comptant à 475. Le Crédit Lyonnais se maintient aux environs de 800 fr. Le Crédit Mobilier varie entre 455 et 452 fr. La Banque d'Escompte est à 400 et le Comptoir d'Escompte reste en réaction marquée à 522 fr.

La fusion entre le Crédit Industriel et la Banque des Dépôts et Comptes Courants est un fait accompli. L'acte a été signé avant-hier au soir. Le Crédit Industriel transportera ses bureaux place de l'Opéra.

L'obligation Immeubles de France fait 379.75.

Rappelons que le versement de 400 fr. à la répartition sur l'obligation Jaffa à Jérusalem doit être effectué avant le 31 décembre courant.

Les Chemins Economiques valent 403.50.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

EXPOSITION DE SAUMUR

Les exposants de la section industrielle qui ont obtenu des récompenses sont priés de venir retirer leur diplôme chez M. Coutard, place Dupetit-Thouars.

RÉCEPTIONS DU 1^{er} JANVIER

A l'occasion du Jour de l'An, le Général commandant l'Ecole de cavalerie recevra, vendredi 1^{er} janvier, de midi à 4 heures.

M. Tillot, sous-préfet de Saumur, recevra également le 1^{er} janvier. L'heure n'est pas encore fixée.

M. Combiar, maire de Saumur, étant sérieusement indisposé, il n'y aura pas de réceptions officielles le 1^{er} janvier à l'Hôtel de Ville.

VOLAILLES A VENDRE

Deux négociants ambulants offraient ce matin, dans la rue de Fenet, des poules de la plus belle espèce, à des prix ordinairement inconnus à Saumur. Le bon marché multiplia bien entendu les acheteurs, mais aussi mit la police en éveil. Après un mot d'explication, les deux marchands furent arrêtés et conduits au violon, en attendant l'interrogatoire du commissaire de police, qui sera très sommaire, ces aimables citoyens n'ayant ni papiers, ni domicile, ni patrie peut-être.

Les « corps du délit » ont été apportés au bureau de police. Ils constituent onze pièces volées sur la route de Fontevault, depuis Candès et Montsoreau jusqu'à Saumur.

Nos deux voleurs en seront quittes pour retourner sur cette même route de Fontevault: mais cette fois ils voyageront vers un but qu'ils ne désiraient probablement pas.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 24 décembre. — Jeanne-Lucie-Pauline Andrieux, rue Saint-Jean.

Le 25. — Maximillienne-Anna Legall, rue Brault.

Le 26. — Renée-Rosa-Emma Gauron, rue de Lorraine.

Le 27. — Abel-Adolphe Terrier, rue Saint-Nicolas.

Le 29. — Angèle Moïnard, à l'Hospice.

MARIAGE

Le 28 décembre. — Léon-Henri-Raphaël Rolle, sous-lieutenant au 2^e spahis, à Lalla-Maria (Algérie), et Emilie-Marie-Anne Gaudie,

sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 27 décembre. — Moïse-Daniel Bécharel, 5 jours à l'hôpital; — Julien Léger, sans profession, 67 ans, à l'hospice.

Le 28. — Mathurin-Laurent Avril, corlier, 67 ans, à l'hospice; — Madeleine Faure, veuve de François Barbereau, 64 ans, sans profession, rue du Petit-Genève.

Le 29. — Anne Chenuau veuve de Louis Vaillot, propriétaire, 74 ans, rue Saint-Nicolas; — Félix Boutin, dit Desvignes, propriétaire, 72 ans, quai de Limoges.

UNION SAUMUROISE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Récompenses de décembre 1894

Fusil Gras, à 100 mètres.

Sociétaires : médaille, M. Dublé Victor.

Elèves de la gymnastique : médaille, M. Richer.

Dimanche 3 janvier 1892, de 2 heures à 3 heures, au soir, au Stand de l'École de cavalerie, tir au fusil Gras, à 100 mètres.

Le Directeur du Tir, G. DOUSSAÏR.

ÉCONOMIE SOCIALE

Qu'est-ce que les « Prévoyants de l'Avenir ? »

(Suite et fin)

M. Bertrand examine ensuite, parmi les hypothèses dont a parlé M. de Laffitte, celle qui se réalisera sûrement, au moins dans une certaine mesure :

« Les Prévoyants de l'Avenir, dit-il, ne se

recrutent pas à Paris seulement : ils ont des sections déjà nombreuses en province — la centième vient de se constituer à Lille (il y en a une à Angers, une autre à Saumur); — de fréquentes conférences, faites par des hommes distingués et animés d'une conviction d'apôtres, répandant la doctrine et provoquent, à toute occasion, la création de sections nouvelles. La Société possède un journal mensuel et est, en somme, parfaitement organisée pour une active propagande (1).

« Dans ces conditions, quelle sera sur le public, la réclame aidant, l'effet de ce premier dividende bien réel, en bonnes espèces sonnantes, de 4,000 francs par exemple ? Je ne vois rien d'impossible à ce que, sous le coup de ce dividende, la Société, qui étendra alors son réseau sur tout le pays, ne recrute en cette seule année, la vingt et unième, une masse de plus de 100,000 adhérents »

M. J. Bertrand recherche alors ce que produira cet accroissement du nombre des sociétaires; il fait porter ses calculs sur des chiffres

(1) Le 3 décembre 1889, les Prévoyants de l'Avenir donnaient, à Paris, un bal splendide. Qui a payé les violons ?

différents de ceux que M. Prosper de Laffitte, arrive exactement aux mêmes conclusions. Il montre que les dividendes iront sans cesse en s'abaissant, et que, si cette promotion extraordinaire de plus de 100,000 membres peut retarder la période d'anémie, ce retard ne sera que plus aiguë et plus durable, et cela précisément au moment où la promotion sera admise au partage.

Enfin, il ajoute : « Si l'on avait trois ou quatre de ces promotions d'affolement, correspondantes à ces premiers dividendes exorbitants, l'anémie ne viendrait trois ou quatre ans plus tard... et n'en durerait que plus longtemps. »

M. Prosper de Laffitte, de son côté, a fait remarquer que la Société des Prévoyants de l'Avenir a été fondée le 12 décembre 1880 et autorisée le 23 février 1881. Il pose cette question : « La Société a-t-elle fonctionné entre ces deux dates ? »

« Les fondateurs ont-ils payé leur cotisation du mois de décembre 1880 ? »

Si oui, voyez quelles seraient les conséquences de ce fait, déduites de calculs très bien étudiés par M. de Laffitte.

Les fondateurs auraient accompli leurs vingt ans de stage réglementaire, non pas en 1900, mais en 1899, et le premier partage se ferait non plus en 1900, mais en 1900; et alors, au lieu de compter 612 parties prenantes à ce premier partage, nous en compterons seulement une quinzaine.

Or, l'avoir social, calculé au 31 décembre 1899, sera de 32,449,000 francs (d'après le tableau 1) et de 35,029,000 fr. (d'après la table 3).

Les intérêts à partager seraient de 4,297,960 francs et de 2,201,160 fr. respectivement dans deux cas.

Le nombre des parties prenantes étant de seize au plus (d'après la table H^o), le premier dividende serait en nombre rond de 81,000 fr. dans le 1^{er} cas (table 1) et de 13,000 fr. dans le second (table 3) PAR PART, par chaque partie prenante.

Eu égard à l'énormité de ces dividendes, la question posée mériterait, pensons-nous, une réponse précise.

Or, M. Prosper de Laffitte attend toujours une réponse à cette demande de mars 1888. En avril 1888, M. Bertrand, dans le *Journal des Savants*, donne son opinion en faveur des calculs de M. de Laffitte.

Les Prévoyants de l'Avenir n'ont répondu ni à l'un ni à l'autre, et pour cause !

La vérité est que les Prévoyants de l'Avenir ne prévoyant pas l'épargne, ne peuvent obtenir, équitablement, que des dividendes inférieurs, en moyenne, aux pensions que leur

servirait une Compagnie d'assurances sur la vie.

La première promotion, celle des fondateurs, réalisera un bénéfice colossal et scandaleux; les autres promotions seront de plus en plus déçues.

Nous sommes, en France, peu fuits aux saines idées de prévoyance et d'assurance; aussi, les Prévoyants de l'Avenir trouvent dans le public une proie facile : — on ne pourra, en un jour, modérer cet entraînement irréflecti. A la décharge des Prévoyants, on peut dire qu'ils ne savent pas ce qu'ils font, car leur confiance est aveugle devant tout l'appareil qu'on déploie pour les attirer. Ce qu'on leur promet ne peut se réaliser. MM. Prosper de Laffitte, J. Bertrand, Hippolyte Maze, ne voient qu'une solution à toutes les difficultés inextricables avec les statuts actuels : une dissolution volontaire d'une société qu'on n'eût peut-être jamais fondée, si, avant l'autorisation, les fondateurs avaient entendu et compris quelques sages conseils.

Nous avons fait notre devoir, en signalant ces faits aux nombreux Angevins et Saumurois qui font partie des Prévoyants de l'Avenir. Ils sont 4,800 adhérents dans la ville d'Angers. Combien à Saumur? Puisse ce cri d'alarme être entendu.

Les Prévoyants de l'Avenir ont tout prévu... sauf l'avenir de leur Société dans laquelle 3,331,994 fr. étaient déjà engrenés en 1889, et 4 millions actuellement.

Il serait à désirer que la Presse, se préoccupant davantage qu'elle ne le fait de toutes ces questions économiques et financières, dise la vérité sur toutes les Sociétés, Compagnies ou entreprises quelconques qui, à la quatrième page des journaux, sollicitent tous les jours les épargnes et les capitaux du public. Les habiles feraient moins de dupes, et les tripoteurs d'affaires, surveillés de près, deviendraient impuissants, à moins qu'ils ne préfèrent Maxas ou Nouméa. Cette dernière observation ne s'adresse pas évidemment aux fondateurs des Prévoyants de l'Avenir, qui ne sont que des imprévoyants et des calculateurs de second ordre.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeu de 26 décembre, la *Fille du Tambour-Major*, opérette en 3 actes et 4 tableaux.

Vendredi 1^{er} janvier (en matinée à prix réduit), la *Traviata*; le soir, la *Fille du Tambour-Major*.

MARCHÉS

ANGERS, 26 décembre

Froment, le double-décalitre, 3 90. — Avoine, 2 fr. — Seigle, 2 80. — Orge, 3 fr. — Pommes de terre, 90 à 1 20. — Foin, les 4,050 kil., 140 fr. — Paille, les 1,050 kil.,

60 fr. — Œufs, la douz., 1 20. — Beurre, la livre, 1 40. — Poulets, la couple, Beaufort et environs, 3 75 à 4 fr. — Poulets, Candé et environs, 3 25 à 3 50.

BRISSAC, 24 décembre

Froment, d.-déc., 3 90. — Seigle, 2 70. — Orge, 2 45. — Avoine hiver, 1 70; été, 1 60. — Noix, 2 60. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 120 fr. — Paille, 50 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 50. — Œufs, la douzaine, 1 25. — Châtaignes, 4 fr. — Vin rouge, la barrique, 90 fr. — Vin blanc, 100 fr.

Imprimerie P. Godet

CARTES DE VISITE

1 fr. 50 - 2 fr. - 2 fr. 50

Boîte de 100 cartes et 100 enveloppes, 2 fr.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 »

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

P. UL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,

Et de M^e GUILBEAU, notaire à Angers, place du Champ-de-Mars, 87 bis.

A VENDRE

Aux enchères publiques EN NEUF LOTS

En la salle de la mairie de la commune d'Etriché,

Et par le ministère de M^e GUILBEAU, notaire à Angers, commis à cet effet,

DIVERS

IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Maison d'habitation

AVEC SERVITUDES ET DÉPENDANCES

Et Plusieurs Parcelles de Terre et Pré Situées commune d'Etriché, Canton de Durtal, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

Appartenant au sieur Joseph DOUET fruitier, propriétaire, et pour l'usufruit de M^e DOUET-JARRY.

L'ADJUDICATION aura lieu le

DIMANCHE 24 JANVIER 1892, à 1 heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la chambre du conseil du Tribunal civil de Saumur, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Joseph Douet, ancien boulanger, demeurant à Saumur, actuellement en état de faillite ;

2^o M. Louis Bonneau, expert comptable, demeurant à Saumur, au nom et comme syndic définitif de la faillite dudit sieur Douet ;

3^o M. Pierre Douet, père, propriétaire, et Madame Angélique Jarry, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble au bourg de la commune de Tiercé ;

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

Il sera, le dimanche vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, à une heure de l'après-midi, en la mairie de la commune d'Etriché, et par le ministère de M^e GUILBEAU, notaire à Angers, commis à cet effet par le jugement sus énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, en neuf lots, au plus offrant et dernier enchérissur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT.

Article 1^{er}. — Une maison d'habitation, située au lieu dit le Champ-Long, commune d'Etriché, comprenant :

Au rez-de-chaussée, une cuisine avec four et une chambre froide ;

Etable à côté de cette maison ;

Grènier sur le tout ;

Trois toits à porcs, avec parc pavé mais non clos ;

Cour au midi desdits bâtiments ;

Le tout en un seul tenant, porté au cadastre sous le numéro 811 P, section A, joignant au nord, à l'ouest et au nord-est le jardin ci-après, au sud-est Fraquet, au midi un chemin.

Article 2^e. — Un jardin, situé au même lieu ;

Et quatre-vingt-sept ares dix centiares de terre, situés aussi au même lieu ;

Le tout faisant partie du numéro 811 P, section A du plan cadastral, joignant au nord et à l'ouest M. de Quatrebarbes, à l'est Fraquet, au midi un chemin.

Mise à prix 700 fr.

DEUXIÈME LOT

Un hectare soixante-dix huit ares de terre, situés au lieu dit la Grande-Commune, commune d'Etriché, portés au plan cadastral sous le numéro 772, section A, joignant au nord et à l'est un chemin, à l'ouest Meignan, Châtillé et Robineau, au midi un chemin.

Mise à prix 1,200 fr.

TROISIÈME LOT

Trente-quatre ares de terre, au lieu dit Cure-Bourse, même commune, portés au plan cadastral sous le numéro 523, section A, joignant au nord un chemin, à l'est le quatrième lot ci-après, à l'ouest Châtillé et au sud Madame Davy.

Mise à prix 250 fr.

QUATRIÈME LOT

Vingt-cinq ares de terre, situés aux mêmes lieu et commune, portés au plan ca-

dastral sous le numéro 522, section A, joignant au nord un chemin, à l'est le troisième lot ci-dessus, à l'ouest le cinquième lot ci-après et Madame veuve Touchet, au sud Madame Davy.

Mise à prix 150 fr.

CINQUIÈME LOT

Trente-trois ares quatre-vingt-dix centiares de terre, situés au lieu dit la Petite-Commune, commune d'Etriché, portés au plan cadastral sous le numéro 507, section A, joignant au nord Eon et un chemin d'exploitation, à l'ouest le quatrième lot ci-dessus, à l'est Eon, au midi veuve Touchet.

Mise à prix 300 fr.

SIXIÈME LOT

Douze ares quarante centiares de terre en nature de pâture, situés même commune, au lieu dit Champ-de-l'Air, portés au plan cadastral sous le numéro 512, section A, joignant au nord et au midi Rayon, à l'est un chemin et à l'ouest Gentilhomme.

Mise à prix 60 fr.

SEPTIÈME LOT

Vingt-sept ares cinquante centiares de pré, situés même commune, au lieu dit le Davier, portés au plan cadastral sous le numéro 234, section D, joignant au nord le neuvième lot ci-après, à l'est Eon, à l'ouest Madame veuve Cognet, au midi divers.

Mise à prix 900 fr.

HUITIÈME LOT

Dix-huit ares de pré, situés aux mêmes lieu et commune, portés au plan cadastral sous le numéro 237, section D, joignant au nord veuve Dantier, à l'est la marquise de Lantillac, à l'ouest le neuvième lot ci-après.

Mise à prix 625 fr.

NEUVIÈME LOT

Sept ares soixante-dix centiares de pré, situés aux mêmes lieu et commune, portés au plan cadastral sous le numéro 232, section D, joignant au nord Beaussin, à l'est veuve Dantier, Bucher, Choppin et Huet, au midi et à l'ouest la marquise de Lantillac.

Mise à prix 250 fr.

Total des mises à prix : 4,435 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le 26 décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, f^o , c^o . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2^o Et à M^e GUILBEAU, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

UNE MAISON

Avec remise, écurie, jardin,

Au centre du Pont-Fouchard.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e MARCOMBRE,
huissier à Saumur.

VENTE

DE
Meubles et Marchandises

Aux enchères publiques
APRÈS FAILLITE

Le Lundi 3 Janvier 1892, à 1
heure de l'après-midi, au bourg
de la commune de Chacé, dans une
maison occupée par les époux Gau-
tier-Moulin, il sera procédé, par le
ministère de M^e MARCOMBRE, à
la vente aux enchères publiques
des objets mobiliers et marchan-
dises provenant de la faillite du-
dit sieur Gautier.

On vendra notamment :

Marchandises d'épicerie et de
mercerie, liqueurs assorties, tables,
chaises, armoire, buffet, linge,
bois, oies, poules, foin, et divers
autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué
à Saumur, 8, rue Cendrière,
Et de M^e LELIEVRE, notaire à
Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Aux enchères publiques

Le Samedi 9 Janvier 1892, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e
LELIEVRE, notaire à Saumur,

1^o D'UNE MAISON

Sise à Saumur, chemin neuf
de la Montée-du-Fort.

VALEUR LOCATIVE . . . 250 fr.

Mise à prix . . . 2,000 fr.

2^o D'une autre Maison

Sise à Saumur, rue St-Jean, n^o 52.

VALEUR LOCATIVE . . . 1,009 fr.

Mise à prix . . . 8,000 fr.

Et le DIMANCHE 10 JANVIER 1892,
à la Mairie de Doué-la-Fontaine,
à 4 heures de l'après-midi, par le
ministère du même notaire, de :

DEUX MAISONS

Sises à Doué-la-Fontaine (Maine-
et-Loire), rue Haute-Saint-Denis
et rue de la Riffaudière.

VALEUR LOCATIVE . . . 240 fr.

Mise à prix . . . 2,000 fr.

S'adresser, pour renseignements,
à : 1^o M^e POPIN, avoué à Saumur,
8, rue Cendrière; 2^o M^e LELIEVRE,
notaire à Saumur, rue Beaure-
paire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, né-
gociant, rue de la Comédie.

A VENDRE

Maison avec Jardin

Au Pont-Foucard.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

d'Occasion

Un OMNIBUS de famille

A UN OU DEUX CHEVAUX.

S'adresser à M. CHARPENTIER, à
Allonnes.

UNE MAISON

De Commerce de détail

De Saumur

DEMANDE UNE TRÈS-BONNE
CAISSIÈRE.

S'adresser au bureau du journal.

Occasion Exceptionnelle

A Vendre

UN PIANO A QUEUE PLEYEL

Entièrement neuf.

S'adresser au bureau du journal.

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur
d'informer sa clientèle que depuis
le 28 décembre 1891, ses ateliers
et salons de couture sont trans-
férés, 6, rue d'Orléans, à Sau-
mur, au premier étage.

LEÇONS DE DANSES

J. Letournel, professeur au
Collège des jeunes filles de Saumur,
a l'honneur d'informer les habitants
qu'il se tiendra à la disposition des
familles, les Lundi et Samedi de
chaque semaine.

S'adresser HOTEL DE LONDRES.

ON DEMANDE à ser-
vir une
rente viagère sur somme d'ar-
gent ou maison.
S'adresser au bureau du journal.

UNE DAME DEMANDE une place
dans un magasin pour la
vente.
S'adresser au bureau du journal.

EPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

CONFISERIE

Marrons Glacés. — Bonbons
Chocolat. — Fruits Glacés.

DESSERT ET PATISSERIE

Gâteaux de NOEL

ARTICLES

De Luxe



ETRENNES 1892

DEMANDEZ LA BOITE
Grand Prix

P. ANDRIEU

PATÉS DE FOIES GRAS Truffés des Premières Marques.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVE

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPECIALITÉ de DRAGEES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOCES — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GATEAU RUSSE

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Elève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années
d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui
sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est
éparné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 35, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons
de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion
des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu
m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins
mâtutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

ÉTRENNES 1892

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

EXPOSITION D'ARTICLES D'ÉTRENNES

Très joli choix de Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines,
Vannerie fine.

Bonbons de chocolat, Dragées, Pralines, Fondants, Fruits confits,
Marrons glacés à la vanille.

Nous recommandons les assortiments à 1 fr. et 2 fr. 50

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.